REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 MARS 2016

L'an deux mil seize le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18
Votants : 21
Absents : 5
dont représentés : 3

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; VILLARD ANGELI Dominique ; RUGGERI Aline ; SANTONI François ; PIREDDA Albert

Etaient représentés : VILLARD ANGELI Dominique était représentée par PAOLI Christian
RUGGERI Aline était représentée par CHIODI Sandrine
SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

DEL250316-11

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016 ASSAINISSEMENT M49.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif annexe 2016 Assainissement M49, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	399 000.00	399 000.00
INVESTISSEMENT	281 750.00	281 750.00

Le conseil municipal décide après avoir ouï l'exposé du maire et délibéré (17 voix pour ; 4 abstentions) :

D'approuver le budget primitif de la commune, budget annexe M49 pour l'année 2016, tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse) REPUBLIQUE FRANCAISE

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le